

## INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL DU 05/02/2025

à 18h00

SEANCE N°1-2025

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du PV du 31 octobre 2024.
- Délibération changement de pompe
- Délibération subvention classe de découverte
- Délibération autorisation à payer à hauteur de 25% investissement avant vote du budget
- Délibération repas de la commune
- Délibération pour le PADD

### **Questions diverses**

- Fibre
- Jeunesse et reconstruction
- RASED
- Assainissement retour BEAUR et Avocat RETEX

**Date de convocation le 27 /01/2025**

**Date de l'affichage le 27/01/2025**

**Elus en exercice : 10**

**Elus présents :** D. Vinay / E. Malicorne / P. Lapeyre / E. Vinay / L. Granon/O. Barnier / P. Diotte.

**Elus absents excusés :** H .BLACHE/ J. Lapeyre.

**Elu absent :** D. LE CAPITAINE

**Secrétaire de séance :** L.GRANON

**Quorum :** Atteint avec 7 élus

Aucun pouvoir

### **OUVERTURE DE LA SEANCE À 18h08**

#### **1 \* Approbation du PV du 31 octobre 2024.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **Vote – 7 POUR à l'unanimité**

#### **2\* Délibération : changement de pompe**

Depuis quelque temps la pompe « 1 » envoie de la rouille dans le filtre et elle manque de puissance pour monter de l'eau et clapper anti retour dysfonctionne.

Afin d'éviter de nous retrouver sans pompe en cas de panne, nous avons demandé un devis à la l'entreprise CHATTE. Nous installerons la même pompe que celle déjà mise en place précédemment. Le devis s'élève comme suit :

- Dépose de la pompe et de la tuyauterie existante
- Fourniture d'une pompe KSB UPA 150-01 6/07
- Puissance 4KW au tarif de 6 082,99 € HT, 1 216,60€ TVA, total 7 299,59 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le changement de la pompe.

#### **VOTE – 7 POUR à l'unanimité**

**CHARGE** le Maire de l'exécution de cette délibération

#### **3\*Délibération subvention classe de découverte**

Mme Le Maire explique le projet de l'école de Sainte Croix qui souhaite partir en classe découverte à Buis les Baronnie, au centre « la Fontaine d'Annibal » sur Le thème qui sera l'astronomie. Ils y apprendront des choses sur le système solaire, sur la lune, sur les saisons, sur les étoiles... ils feront même une veillée observation !

Ils partiront du 17 au 21 février 2025, avec les écoles de VALDROME et de Barsac.

Pour les aider à financer le voyage, qui coûtera 6900 euros, ils nous demandent une participation.

L'année dernière Celle-ci s'élevait à 100 euros pour les enfants résidents sur la commue (90€ pour les autres mairies).

Le Conseil donne une subvention de 100 euros pour les résidents sur la commune soit au total 8 enfants et 50 euros pour l'enfant qui réside à moitié sur PONTAIX et DIE.

Le Conseil Municipal de Pontaix

**DECIDE** : 100€ par enfant résident sur la commune et 50 euros pour l'enfant qui réside à moitié à PONTAIX et moitié à DIE soit pour 8.5 enfants **total 850 EUROS**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**VOTE -7- POUR à l'unanimité**

**CHARGE** le Maire de l'exécution de cette délibération.

**4\* Délibération autorisation à payer à hauteur de 25% investissement avant vote du budget**

Mme Le Maire explique qu'avant le vote du budget, il faut prendre une délibération pour permettre de payer les factures d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**VOTE -7 POUR à l'unanimité**

**CHARGE** le Maire de l'exécution de cette délibération.

**5\* Délibération repas de la commune Repas des anciens**

Madame Le Maire et le Conseil a invité les Résidents sur la commune à participer au repas des anciens qui s'est déroulé le 14 Décembre 2024 à midi à la salle des fêtes. Il était gratuit pour les retraités ainsi que pour les enfants de moins de 12 ans. En ce qui concerne les enfants de 12 à 18 ans, une participation de 5 euros est demandée, pour les résidents actifs, une participation de 15 euros est demandée.

Le SGC sera en charge du recouvrement de ces montants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés charge Le Maire d'émettre les titres correspondants.

**VOTE – 7 POUR à l'unanimité**

**6 \* Délibération pour le PADD**

Un nouveau Conseil Municipal sera tenu pour faire le débat du PADD afin de prendre une délibération.

**DECIDE** : fixer une nouvelle date pour le débat.

**VOTE -7 POUR à l'unanimité**

**- Questions diverses :**

**– Fibre :**

Après quelques problèmes d'implantation des boitiers sur les façades le déploiement de la fibre avance.

Mme Le Maire a signalé à deux reprises aux intervenants qui ont posé les boitiers de ne pas laisser les serflex sur la voie communal car ici aussi en ruralités, ils existent des conteneurs poubelle à leur disposition pour évacuer les fils, serflex, gaines blanche, fil de fibre entre autre.

Pour information la commune de PONTAIX va payer la somme de 21 150 euros pour 141 prises.

**– Jeunesse et reconstruction :**

Ils nous ont recontacté pour un chantier jeunesse, nous les avions prit deux années, mais comme il faut les encadrer et les loger nous ne pouvons pas assurer l'encadrement et le logis.

**– RASED :** aucun enfant de la commune ne bénéficie de se service. Nous ne donnons pas de subvention

**– Assainissement retour BEAUR et Avocat RETEX**

La mairie a demandé un arrêté du Préfet pour pénétrer sur les lieux afin de faire une étude de pollution et de contrôler les filtrants pour avancer dans le chiffrage des études.

**– Eau**

Suite au départ définitif d'une famille et la mise en vente de leurs deux maisons, la mairie a facturé un abonnement d'eau pour chacune de ses maisons pour lesquelles ils sont toujours propriétaires.

Or les propriétaires, nous demande d'annuler les factures car pour eux ils nous ont informé qu'ils partaient définitivement, mais ils ne nous ont pas demandé de clôturer leurs abonnements. Le Conseil souhaite maintenir les factures établies car il n'y a pas eu de demande de fermeture des compteurs auprès de la commune.

Suite à des baisses de pression chez certains habitants la commune va contrôler les installations car il est interdit de mettre un supprimeur directement sur le réseau d'eau. Il faut installer une cuve tampon pour éviter de faire des accu sur une conduite vétuste.

**Les sujets étant épuisés, Fin de séance : 20h25**